

Les soucoupes

(Suite de la première page)

Dieppe. — A la nuit tombante, alors qu'il traversait en automobile, la commune de Baillolet, sur la R.N. 314, M. Henri

Robert, docteur - vétérinaire à Londinières, a vu quatre engins qui évoluaient les uns au-dessus des autres, à environ 300 mètres d'altitude.

M. Robert affirme que l'un d'eux vint zigzaguer devant son automobile, qu'il ressentit une forte commotion électrique, et qu'le moteur de sa voiture s'arrêta.

Le vétérinaire aperçut alors sur la route un étrange personnage haut de 1 m. 20 environ. Les phares de sa voiture s'éteignirent. Quand ils se rallumèrent, un cylindre long d'environ trois mètres décollait du talus et prenait la direction du Nord.

M. Robert a conté son aventure aux gendarmes de Londinières.

Trois sapeurs-pompiers, le capitaine Huguet, le lieutenant Doussineau et l'adjudant Serreau ont vu s'élever dans le ciel, en direction du château de Targe, un large disque projetant des étincelles et suivi d'une très longue traînée lumineuse. Ils arrêtèrent leur voiture. Le disque, disent-ils, passa au-dessus d'eux et ils entendirent un sifflement.

Paris. — Deux employés de l'aéroport d'Orly, MM. Raymond Castelle et Charles Sirest ont affirmé aux services de la police de l'Air qu'ils avaient vu une soucoupe volante traverser le ciel d'Orly d'Est en Ouest, « à l'allure d'un avion à réaction ».

Parvenu au-dessus de la commune de Paray-Vieille-Poste, c'est-à-dire en bordure de la piste ouest-est, le mystérieux engin qui, selon les témoins, se déplaçait à l'altitude de 300 mètres, s'immobilisa pendant une dizaine de secondes en tournant sur lui-même et émettant des rayons qui se reflétaient intensément au sol.

UN DEPUTE POSE UNE QUESTION ECRITE

Foix, 18. — A la suite de nombreuses apparitions d'engins volants de type inconnu, signalées actuellement dans toutes les régions de France, M. René Dejean, député de l'Ariège (socialiste) a adressé au président du Conseil une question écrite lui demandant notamment :

— « S'il a été créé ou non un service chargé de rassembler la documentation existant à ce sujet et d'étudier la nature et l'origine desdits engins. »

— « Si les renseignements actuellement recueillis et rassemblés permettent d'exclure absolument l'hypothèse d'engins pilotés ou commandés par des êtres vivants d'espèce et d'origine inconnus. »

— « Si le gouvernement a, au contraire, suffisamment d'informations pour attribuer la production de ces engins à l'industrie d'un Etat étranger. »

— « Si dans ce dernier cas les accords internationaux signés par la France ont déjà permis des consultations relatives à l'utilisation de tels engins dans un conflit éventuel. »